

Ce document est la partie du « Plan général de protection » du TCVGD qui concerne les cours. La version complète du « Plan de protection » sera disponible sur notre site internet (www.tcvgd.ch) et au club dès le lundi 4 mai 2020.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Les joueurs de tennis et les juniors acceptent et respectent les mesures ordonnées par le TCVGD ; dans le cadre de cours de tennis adultes et juniors, privé et collectif :

- Les professeurs de tennis et moniteurs sont responsables de l'application des mesures de protection définies par le TCVGD.
- Les leçons incluant des personnes de plus de 65 ans sont limitées à 2 personnes + le professeur.
- Les cours adultes sont autorisés jusqu'à 4 joueurs + le professeur (par décision du Comité du 02.05.20).
- La capacité des cours juniors est réduite et limitée à 4 juniors + le professeur de tennis.
- Les entraînements et formes d'enseignement sont adaptés.

3.2. Eloignement physique et taille maximale des groupes

Respect des distances physiques :

- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes présentes et/ou 10m² par personne.
- Rassemblements interdits.
- Pas de contact physique.
- Les joueurs peuvent entrer sur le terrain uniquement lorsque tous les joueurs du cours précédent sont sortis.
- Aucun parent ou accompagnant ne peut entrer sur le court de tennis.
- Un marquage au sol peut être mis en place afin de faire respecter les distances minimales.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Les joueurs de tennis et juniors qui prennent des cours s'engagent à accepter et respecter les mesures de protection et règles d'hygiène mises en place par le TCVGD :

- Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition des joueurs/juniors prenant des cours une solution hydroalcoolique.
- Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.
- Les juniors et joueurs prenant des cours ne ramassent pas les balles manuellement mais utilisent les paniers.
- Chaque joueur doit venir avec sa gourde personnelle et remplie (pas de remplissage d'eau aux fontaines possible).
- Pas d'échange de matériel durant la leçon.

3.4. Entraînements annoncés

- Les cours privés et les cours collectifs adultes et juniors sont annoncés sur le tableau des réservations Ballejaune.

- La responsable de l'école de tennis, en collaboration avec les moniteurs et professeurs, tient un registre rigoureux des présences concernant les participants présents à tous les cours.
- Les leçons incluant des personnes de plus de 65 ans sont limitées à 2 personnes + le professeur.

3.5. Information des clients

Information donnée aux joueurs de tennis et aux autres personnes concernées sur les mesures prises :

- La partie du « Plan de Protection » du TCVGD qui concerne les cours a été communiquée le 2 mai 2020 aux participants des cours juniors (représentant légal pour les mineurs) via le canal suivant : mailing général adressé aux parents des juniors inscrits aux cours.